KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

RAPPORT ESG ET CLIMAT

2020

SOMMAIRE

Sommaire 2

Editorial 3

Profil 4

- Métiers 4
- Entités 6
- Clients 6
- Objet de ce rapport 7

La prise en compte des risques ESG dans les métiers 8

- Les enjeux ESG dans la maîtrise des risques opérationnels 8
- Les enjeux ESG dans la maîtrise du risque de réputation 8
- La maîtrise des risques ESG en matiere de gestion d'actifs 9

La gestion responsable des actifs de KLESIA Finances 10

- Engagements 10
- Notation ESG des émetteurs 10
- Intégration des notes ESG dans la gestion 13
- Engagement actionnarial et exercice des droits de vote 13

Initiatives pour financer les transitions ESG 14

- Fonds SISA (impact social) 14
- Obligations vertes (impact environnemental) 14

ANNEXE 1 : Fiches détaillées 15

- KLESIA 16
- KLESIA Finances 17
- KLESIA RETRAITE AGIRC ARRCO 18
- Carcept 19
- KLESIA Prévoyance 20
- KLESIA SA 21
- Carcept Prévoyance 22

ANNEXE 2 : Méthodologie d'analyse ESG 24

ANNEXE 3 : Table de correspondance Article 173 26

EDITORIAL

Protéger nos clients sur le long terme requiert une attention toute particulière aux évolutions de la société et de son environnement. A ce titre, et fortement porté par les valeurs du paritarisme que sont l'humanisme, la solidarité et la responsabilité, KLESIA a mis en place une démarche RSE qui couvre l'ensemble de ses activités : ses offres de protection sociale, ses investissements (en tant qu'investisseur institutionnel mais aussi en tant que gestionnaire d'actif) et ses pratiques d'entreprises (gestion des ressources humaines, consommations énergétiques de ses locaux, mécénat d'entreprise, etc.).

Ces éléments sont décrits en détails dans notre Rapport RSE mais nous avons décidé, en cohérence avec la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte, de décrire de façon plus précise et plus complète la façon dont notre Groupe intègre des critères extra-financiers dans ses processus d'investissement. KLESIA est en effet convaincu que ces critères permettent à la fois d'appréhender de nouveaux risques et d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement.

En tant qu'assureur d'intérêt général, notre gestion d'actifs se doit d'être performante, durable, et au service de l'intérêt général. C'est pourquoi nous avons intégré des principes de responsabilité à notre politique de stratégie d'investissement depuis de nombreuses années, structurés en cohérence avec notre politique RSE, que ce rapport vise à présenter.

PROFIL

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. A ce titre, le Groupe accompagne ses clients, actifs et retraités, tout au long de leur vie, dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la dépendance. Il répond également aux besoins des entreprises en proposant des produits adaptés aux besoins de leurs salariés. L'innovation, l'action sociale et la prévention sont trois axes prioritaires de l'engagement sociétal de KLESIA, qui soutient les personnes fragilisées.

METIERS

INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	KLESIA gère la retraite complémentaire au travers de ses institutions Arrco-Agirc (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour l'ensemble de employés) ainsi que Carcept pour la profession du transport. À ce titre, il assure la collecte des cotisations auprès des entreprises, le calcul des points, le versement de la pension aux retraités, l'information et le conseil aux entreprises.	Entreprises
			Actifs
			Retraités
	PREVOYANCE	Pour compléter les prestations versées par la Sécurité sociale, KLESIA a mis en place des garanties complémentaires de prévoyance, destinées aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou d'hospitalisation, elle propose des solutions pour répondre le mieux possible aux besoins et spécificités de ses clients, et anticiper les conséquences, pour l'assuré et ses proches.	Entreprises
			Salariés
	SANTE	Afin de protéger efficacement les individus, KLESIA développe des contrats santé s'adressant aux entreprises et à leurs salariés ainsi qu'aux travailleurs non-salariés et aux particuliers. Ces contrats santé complémentaires mis à disposition sont adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des professionnels. Les particuliers (salariés isolés ou retraités) bénéficient quant à eux de garanties modulables, grâce à des contrats individuels spécifiques.	Entreprises
			Salariés
			Assurés individuels

	DEPENDANCE	KLESIA propose aux entreprises comme aux particuliers des solutions spécifiques pour mieux faire face aux risques liés à la perte d'autonomie. Au-delà de ces garanties, le Groupe met également à disposition de ses clients une solution complète de téléassistance, comportant différents niveaux de services pour s'adapter à chaque situation.	Entreprises
			Salariés
			Assurés individuels
	EPARGNE SALARIALE	KLESIA a mis en place des solutions d'épargne collective et individuelle prenant en compte les spécificités et les possibilités financières de chacun.	Entreprises
			Salariés
	DOMMAGE AUX BIENS	KLESIA assure les dommages aux biens et aux marchandises des entreprises du transport.	Entreprises
	SERVICES A LA PERSONNE & ACTION SOCIALE	KLESIA vient en aide aux personnes fragilisées (cotisants salariés et retraités des institutions relevant de la compétence du Groupe) sous la forme d'aides financières attribuées à des personnes en difficulté et d'actions collectives de prévention et d'accompagnement telles que des conférences, des ateliers ou des opérations d'information et de sensibilisation.	Entreprises
			Cotisants
			Retraités
SOCIETES DE GESTION D'ACTIFS	GESTION D'ACTIF	En support à l'intégralité de ses activités, KLESIA dispose d'entités internes destinées à gérer une partie de ses actifs financiers (KLESIA Finances) ainsi que ses actifs immobiliers (KLESIA Immobilier).	Entités du Groupe

ENTITES

CLIENTS

KLESIA dispose d'une clientèle variée :

- Les entreprises, signataires de contrats collectifs destinés à couvrir leurs salariés ;
- Les clients individuels (actifs ou retraités), souhaitant disposer d'une couverture à titre personnel.

Concernant la clientèle « entreprise », KLESIA a une approche ciblée, dite « affinitaire » autour de 4 secteurs majeurs issus de ses branches historiques :

- Le secteur du transport, branche historique du Groupe
- Le secteur du tourisme et des commerces de proximité, notamment avec les métiers de l'horlogerie, du commerce de gros, des hôtels, cafés, restaurants, des fleuristes, de la vente et services des animaux familiers et des vins et spiritueux
- Les métiers de la santé, regroupant les pharmacies d'officine, le négoce de fournitures dentaires, les laboratoires de biologie médicale, ainsi que les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
- Le secteur du conseil et service, pour les métiers de l'immobilier et de la publicité
- Le secteur de la Défense et de la Haute Technologie, au travers de l'entité MCDef, désormais fusionnée avec Klésia Mut'.
- Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), au travers de l'UMC intégrée au sein du pôle mutualiste dans Klesia Mut'.

OBJET DE CE RAPPORT

L'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 entend demander aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires d'actifs comment sont intégrés des critères environnementaux (en particulier liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement. Le décret d'application de cet article (décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015) réécrit l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier sans imposer de méthode prescriptive.

Le groupe KLESIA est concerné à double titre, en tant qu'investisseur institutionnel (pour les entités dont le total bilan est supérieur à 500 millions d'euros) et en tant que gestionnaire d'actifs (agréé par l'AMF et gérant des OPCVM). Les entités suivantes sont donc directement concernées :

- **KLESIA Retraite AGIRC ARRCO** (en tant qu'institutions de retraite complémentaires dont le bilan 2020 s'élève à 4 367M€)
- **CARCEPT** (en tant qu'institutions de retraite complémentaires dont le bilan 2020 s'élève à 1 721 M€)
- **KLESIA SA (**en tant que société anonyme dont le bilan 2020 s'élève à 1 596 M€)
- **Carcept Prévoyance** (en tant qu'institutions de prévoyance dont le bilan 2020 s'élève à 1 277 M€)
- **KLESIA Prévoyance** (en tant qu'institutions de prévoyance dont le bilan 2020 s'élève à 3 964 M€)
- **KLESIA KMUT'** (en tant que mtuelle dont le bilan 2020 s'élève à 663 M€)

- **KLESIA Finances** (en tant que société de gestion de portefeuille)

Il convient de souligner que KLESIA applique les mêmes politiques ESG à l'ensemble des entités du Groupe. Les assertions avancées dans le présent rapport s'appliquent donc à toutes les entités de KLESIA. En annexe, des fiches détaillées permettent d'apporter des éléments quantitatifs plus précis relativement aux entités susnommées.

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG DANS LES METIERS

LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme des événements susceptibles d'empêcher ou d'entraver la réalisation des objectifs opérationnels, pouvant alors engendrer des pertes ou dommages.

Afin de les maîtriser, KLESIA a mis en place une cartographie de ses risques opérationnels associée à un plan de contrôle adapté. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de KLESIA a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques opérationnels auxquels le groupe peut être confronté.

7 types de risques opérationnels sont identifiés :

- Dommages aux biens et aux personnes (catastrophes et évènements d'origines naturels, événements d'origine humaines volontaire et involontaire, mise en danger des salariés par négligence, etc.)
- Dysfonctionnements Produits et Relations clients (produits, pratiques commerciales et relations contractuelles, suivi de la relation clients, médiation)
- Dysfonctionnements dans la gestion des Ressources Humaines (gestion des emplois, formation et compétences, relations sociales)
- Dysfonctionnements des Systèmes d'Informations
- Erreurs d'exécution (processus métier)
- Fraudes externes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)
- Fraudes Internes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)

Au total, plus de 1 400 risques ont ainsi été identifiés et l'impact extra-financier (c'est-à-dire sur les thématiques ESG[1]) de chacun d'entre eux a été évalué, qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de réputation, d'efficacité organisationnelle, d'accès au marché, de conformité, etc.

LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DU RISQUE DE REPUTATION

Le risque de réputation désigne un risque financier encouru par une entreprise si son image de marque venait à être ternie par un scandale. Il est capital dans les analyses ESG, car la survenance de ce risque constitue une rupture dans la relation de confiance entre l'entreprise et la société.

Au sein de KLESIA, la Direction des Risques a défini une échelle de cotation du risque de réputation permettant de mesurer le degré de criticité d'un incident pouvant être à l'origine d'une atteinte à la réputation de l'entité. Cette échelle distingue notamment :

- les réclamations formulées par les clients de KLESIA, associées à une typologie d'incident et dont le niveau de criticité est fonction du nombre de réclamations recensées ;
- les incidents pouvant donner lieu à un article dans la presse locale voire nationale, auxquels un niveau de criticité élevé est affecté.

L'entreprise est exposée à 4 facteurs de risque :

- **Le risque de non-conformité** : il se définit comme le « risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte financière matérielle ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiques applicables à ses activités ».
- **La gestion de la relation client** est un facteur de risque qui porte d'une part sur l'éthique des pratiques commerciales mais aussi sur la satisfaction client.

[1] Environnement, Social et Gouvernance

- **La gestion de la sous-traitance** : KLESIA doit s'assurer que ses sous-traitants fonctionnent de façon à ne pas porter préjudice à la réputation du Groupe.
- **L'honorabilité des membres dirigeants** : Conformément à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2, KLESIA se doit d'évaluer la compétence (en termes de connaissances et d'expériences) ainsi que l'honorabilité (en termes de réputation et d'intégrité) des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou bien qui occupent une fonction-clé.

LA MAITRISE DES RISQUES ESG EN MATIERE DE GESTION D'ACTIFS

Le portefeuille d'actifs de KLESIA s'élevait à 9 milliards d'euros au 31/12/2020. Il est essentiellement composé de valeurs mobilières, investies sur les marchés financiers.

Les valeurs mobilières comptent pour plus de 78 % des actifs de KLESIA. Celles-ci sont majoritairement investies dans des véhicules modérément risqués d'un point de vue financier (les obligations, les titres souverains et le monétaires comptent pour 67 % du portefeuille et la note S&P se situe en moyenne entre A et A+).

Par ailleurs, ce portefeuille est principalement investi en France (44 %) ou dans les autres pays de l'Union Européenne (41 %). Il est donc par construction relativement peu exposé aux risques ESG dans la mesure où les pays de l'Union Européenne possèdent une réglementation stricte en matière de droits du travail, d'environnement, de sécurité ou de corruption.

Enfin, les valeurs investies sont peu exposées aux risques climatiques. En effet, 71% des encours sont placés dans le secteur des sociétés financières et des emprunts d'Etas ou assimilés, dont l'exposition aux risques physiques du changement climatique est limitée. Les principaux risques du portefeuille résident principalement dans celui de la transition vers une économie bas-carbone et dans celui de l'évolution du contexte réglementaire.

Les caractéristiques détaillées du portefeuille des valeurs mobilières du Groupe sont présentées p18.

Les actifs immobiliers de KLESIA représentent quant à eux 8 % du portefeuille d'actifs du Groupe (688 millions d'euros au 31/12/2020). Le parc immobilier, intégralement situé en France, est composé d'immeubles de bureaux et d'immeubles d'habitation des périodes haussmanniennes et plus récentes. En tant que propriétaire, l'équipe de Property Management veille notamment à l'application du Décret n°2017-918 du 9 mai 2017 qui rend obligatoire l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants à usage tertiaire.

Dans une démarche complémentaire à cette faible exposition du portefeuille de KLESIA, la société de gestion d'actifs du Groupe - KLESIA Finances - intègre systématiquement des critères ESG dans ses choix d'investissement. Une analyse plus détaillée de nos processus de recherche et de gestion pour intégrer ces critères est développée dans le chapitre suivant.

LA GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS DE KLESIA FINANCES

ENGAGEMENTS

La gestion responsable de ses actifs est au cœur de la politique RSE du Groupe. Ainsi, « développer une gestion responsable des actifs mobiliers et immobiliers du groupe » constitue l'un des 11 engagements de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe (engagement n°8). L'ambition de KLESIA est que 100 % de ses encours intègrent des critères ESG, d'ici à deux ans. KLESIA Finance répond, de son côté, aux exigences de l'ensemble de ses mandataires, y compris lorsque ces exigences sont d'ordre ESG.

A ce titre, le Groupe confie la gestion à minima de la moitié de ses actifs à sa filiale KLESIA Finances. Au 31/12/2020, les encours gérés par KLESIA Finances représentaient 73 % des valeurs mobilières en portefeuille de KLESIA. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, KLESIA Finances intègre des critères ESG dans ses choix d'investissement. Une méthodologie a été définie en cohérence avec la stratégie RSE propre au groupe et en collaboration avec l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris (voir « Notation ESG des émetteurs » ci-dessous).

Les actifs qui ne sont pas gérés par KLESIA Finances sont confiés à des gestionnaires d'actifs externes. Le renouvellement, par appel d'offre, de ces gestionnaires en 2017 a donné l'opportunité à KLESIA d'inclure un questionnaire sur l'intégration de critères ESG dans le processus de sélection des nouveaux gestionnaires d'actifs. Les aspects suivants sont retenus dans le choix des gérants :

- Labels, chartes ou certifications en matière d'ISR
- Analyse des risques ESG et méthodologie d'analyse
- Exclusions des secteurs controversés
- Reporting ESG disponible

NOTATION ESG DES EMETTEURS

En ce qui concerne KLESIA Finances, la méthodologie d'analyse ESG s'applique à tous les actifs. Les analyses en elles-mêmes sont externalisées. Elles sont menées par Vigeo Eiris, une agence reconnue en matière d'analyse extra-financière. L'approche repose sur une analyse à 360°, visant à évaluer le niveau d'engagement et de risques managériaux des émetteurs, et à en rendre compte à travers leur politique, en questionnant la pertinence des engagements pris, le déploiement, via l'efficience de la mise en œuvre de la politique, et les résultats, en évaluant la performance obtenue.

Pour la notation ESG des Etats, Vigeo Eiris mesure leurs engagements et leurs performances en matière de développement durable, à partir de l'analyse de plus de 130 indicateurs de risque et de performance ESG relatifs à :

- La protection de l'environnement
- La protection sociale et les solidarités
- L'Etat de droit et la gouvernance

Pour les émetteurs privés, la méthodologie d'analyse s'appuie sur la stratégie RSE du Groupe définie en 2015 et s'articule autour de 4 axes de responsabilité sociétale et de 13 engagements. Les 13 engagements illustrés ci-dessous prennent en compte l'ensemble des critères ESG clés, couvrant l'ensemble des standards internationaux en matière de responsabilité sociale.

Le degré de pondération des engagements est représenté par le nombre d'étoiles par engagement dans le schéma précédent. Chacun des émetteurs analysés est donc évalué sur une échelle de 0 à 100, définissant le niveau d'engagement en responsabilité sociale de l'entreprise ou de l'Etat :

0 – 29	Engagement non tangible
30 – 49	Engagement amorcé
50 – 64	Engagement probant
65 – 100	Engagement avancé

Les principaux éléments d'analyse sont présentés en Annexe 2.

Focus sur l'engagement 11 : « Prévention et adaptation au changement climatique »

En raison de l'importance donnée au climat dans l'article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, cet encadré détaille la méthodologie retenue par Vigeo Eiris pour prendre en compte les risques climatiques dans l'analyse des émetteurs.

L'analyse repose sur deux sous-indicateurs :

1. La maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions polluantes

PRINCIPES	La diminution des consommations énergétiques est essentielle aujourd'hui pour plusieurs raisons. D'une part, les économies d'énergies constituent des opportunités de réduction de coûts, dont la conséquence directe est d'améliorer la performance financière des entreprises. D'autre part, la pression actuelle exercée sur les ressources naturelles engendre petit à petit leur épuisement. A ce titre, les entreprises doivent donc repenser leur approche des consommations d'énergie, afin d'être plus efficace pour limiter la pression que leur activité exerce sur les ressources naturelles, notamment dans un contexte de croissance démographique mondiale, augmentant par conséquent directement la demande énergétique. Enfin, les entreprises se doivent aujourd'hui de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, notamment en raison des impacts sur l'environnement qu'elles génèrent. En effet, selon les sources de production d'énergie utilisées, ces dernières peuvent être génératrices de gaz à effet de serre, mais aussi d'émissions atmosphériques polluantes, ou encore de déchets radioactifs.
EVALUATION	Ce premier pilier consiste à évaluer la cohérence de la stratégie de l'émetteurs sur les problématiques énergétiques, qu'il s'agisse de la consommation d'énergie, ou des émissions associées à cette consommations. Notre évaluation se base sur deux principes d'action : évaluer la maîtrise rationnelle des consommations énergétiques, ainsi que celle des émissions atmosphériques liées à cette consommation.

2. La maîtrise des impacts liés à la distribution et au transport

PRINCIPES	L'activité économique de l'entreprise génère de multiples flux de transports et distribution sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services : de l'acheminement de matières premières, en passant par les transferts entre centres de production et centres de distribution, ou encore l'acheminement des produits ou services jusqu'au client, auxquels s'ajoutent les déplacements du personnel et des clients. Ces multiples flux sont à l'origine de nombreux impacts sur l'environnement et le cadre de vie, qu'il s'agisse d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants à effet local (ozone, particules, plomb, benzène), de nuisances sonores, ou encore d'encombrements de trafic.
EVALUATION	Afin d'évaluer l'implication de l'émetteurs dans la maîtrise des impacts de son activité liés à la distribution et aux transports, l'analyse s'appuie sur quatre points d'analyse. Tout d'abord, les réductions de pollution induites par le transport sont évaluées. Cela s'observe sur la réduction de la consommation d'essence, sur l'entretien des véhicules, l'utilisation de carburants alternatifs, ou encore la formation des conducteurs. L'analyse s'attache également à évaluer les différents plans de rationalisation des flux de transport mis en place par l'entreprise, ainsi que l'évolution des équilibres des modes de transport, mais aussi les mesures prises afin de faire évoluer la répartition des modes de déplacement utilisés par le personnel de l'entreprise.

INTEGRATION DES NOTES ESG DANS LA GESTION

Vigeo Eiris fournit mensuellement les notes ESG des valeurs de l'univers d'investissement. Ces notes sont implémentées dans les outils de gestion afin d'arbitrer les investissements en complétant le filtre financier par un filtre extra-financier. L'univers « investissable » est donc composé des valeurs éligibles aux 2 filtres qui sont successifs :

Le filtre extra-financier est construit en plusieurs étapes et basé sur différents critères :

- La notion de *Best-in-class*, consistant à sélectionner les entreprises affichant les meilleures pratiques sectorielles
- La notion d'exclusion, qui fait qu'aucune participation ne peut être prise dans les entreprises du secteur du tabac ou celles produisant des bombes à sous munitions et des mines anti personnelles
- Une approche quantitative, basées sur deux critères :
    - Pour les investissements dans les entreprises, le portefeuille des gérants ne doit pas contenir plus de 5% de l'encours global en titres dont la note est inférieure à 30
    - Pour les investissements en obligations d'Etat, le portefeuille peut contenir au maximum 5% de l'encours global dont la note est inférieure à 64
    - Pour les investissements dans les OPCVM, les gérants sont encouragés à prendre en compte des critères ESG dans leurs processus de sélection

Chaque portefeuille dispose donc d'une note ESG agrégée. Au global, la moyenne des notes pondérées s'élève à 54 pour les titres d'entreprise et à 79 pour les titres souverains à fin 2020.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Début 2020, Klesia a mis en place une politique de droit de vote au niveau de ses institutions en partenariat avec l'agence de conseil en vote Proxinvest. Cette politique a été validée par les instances du Groupe Klesia et repose sur deux grands principes. Le premier volet porte sur la défense de l'emploi et notamment sa pérennité ainsi que l'égalité au travail. Le second volet s'attache au respect de

l'environnement par les entreprises. Sont particulièrement surveillés les efforts effectués dans ce domaine, en matière de décarbonisation.

Klesia exerce ses droits de vote par principe sur l'ensemble de son portefeuille de valeurs cotées. En pratique, Klesia s'engage à exercer systématiquement son droit de vote sur toutes les valeurs représentant plus de 2% de son portefeuille global dès 2020 lors des assemblées générales visant à valider les comptes 2019. Une revue de l'application de la politique de vote a été effectuée en 2020. Cette revue a constaté la bonne application des principes – et notamment l'exercice du droit de vote sur l'ensemble des titres.

INITIATIVES POUR FINANCER LES TRANSITIONS ESG

Les enjeux ESG ne sont pas uniquement des risques, ils sont également des opportunités d'investissement très fortes. KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement. Plusieurs exemples d'initiatives sont évoqués à ce titre ci-après.

FONDS SISA (IMPACT SOCIAL)

Le fonds SISA (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie) est un fonds d'investissement dédié aux PME innovantes de Santé Digitale, notamment dans la filière Silver Economie (Economie des Seniors). Il intervient par apport en fonds propres pour soutenir la croissance et le développement des entreprises de cette filière. Il vise à les accompagner dans leur déploiement commercial et géographique.

Ce fonds cible les PME qui, intégrant outils technologiques et innovation organisationnelle, répondent notamment aux besoins de prévention, d'information, de maintien et de surveillance à domicile ainsi que de suivi sanitaire et social.

Le fonds SISA intervient en capital-développement, pour des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou proche de 1 million d'euros.

En acteur de référence en matière de retraite, KLESIA a investi 7 millions d'euros dans le fonds SISA, 5 millions venant des institutions de retraite et 2 millions provenant des institutions de prévoyance.

MUTUELLES IMPACT

Lancé en novembre 2020, le fonds Mutuelles Impact dispose d'une capacité de financement de 52m€. Il a vocation à investir dans le domaine de la santé, de la prévention, perte d'autonomie et handicap dans des sociétés innovantes ayant un impact natives ou sociétés plus matures qui s'engagent dans un plan de transformation positive de façon à générer davantage d'impact social et environnemental.

La participation de Klesia au fonds Mutuelles Impact s'élève à 2.5m€.

OBLIGATIONS VERTES (IMPACT ENVIRONNEMENTAL)

KLESIA a souscrit, à travers plusieurs entités du groupe, des obligations vertes (*green bonds* en anglais). Ces titres sont des demandes de prêt que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice

environnemental. KLESIA a investi un montant total d'environ 123 millions d'euros en obligations vertes dans les institutions de retraite complémentaire. Ces encours représentent 2% des encours taux.

ANNEXE 1 : FICHES DETAILLEES

Les fiches présentées ci-après apportent des éléments quantitatifs supplémentaires pour les entités soumises en propre à l'article 173 de la LTECV (cf. « Objet de ce rapport », p7). Chaque fiche reprend les éléments suivants :

- Une courte présentation de l'entité, la valeur de son portefeuille et quelques explications sur sa répartition et sur sa gestion.
- La notation ESG du portefeuille d'actif pour les actifs gérés par KLESIA Finances. L'échelle de la notation est expliquée dans le chapitre dédié à la notation ESG p10. A noter que, lorsqu'une entité dispose de plusieurs portefeuilles gérés par KLESIA Finances, les notes publiées correspondent au portefeuille principal (dit technique).
- Une ventilation des valeurs mobilières par classes d'actifs, par secteurs économiques et par zones géographiques. Cette ventilation ne concerne que les valeurs mobilières.

VALEUR DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2020

9 milliards d'euros

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale. La consolidation des actifs du Groupe KLESIA représente 9 milliards d'euros, dont 7,2 milliards d'euros en valeurs mobilières et 688 millions d'euros en actifs immobiliers. Les actifs se répartissent principalement entre les institutions de retraite complémentaires (58 %) et l'assurance de personnes (42 %).

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

KLESIA FINANCES

VALEUR DU PORTEFEUILLE

4,6 milliards d'euros

Au sein du Groupe, KLESIA Finances est le gestionnaire d'actifs des valeurs mobilières. Elle gère ainsi 68 % des encours de KLESIA, via des mandats long terme et court terme ou via des OPCVM. Les principaux mandats en valeur pour KLESIA Finances sont ceux de KLESIA Retraite Agirc Arrco et de KLESIA Prévoyance.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

KLESIA RETRAITE AGIRC ARRCO

VALEUR DU PORTEFEUILLE

3,1 milliards d'euros

A travers KLESIA Retraite Agirc Arrco KLESIA gère le régime de retraite complémentaire Arrco, qui couvre l'ensemble des salariés du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture. KLESIA Retraite Agirc Arrco est composé à 88% de valeurs mobilières, le solde étant essentiellement composé de biens immobiliers.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

CARCEPT

VALEUR DU PORTEFEUILLE

1,2 milliards d'euros

Carcept est l'institution de retraite complémentaire dédiée au secteur des transports. Le portefeuille est essentiellement composé de valeurs mobilières et plus précisément de produits de taux – la réglementation imposant un minimum de 60 % de ces produits dans les portefeuilles d'actifs des institutions de retraite complémentaire.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

KLESIA PREVOYANCE

VALEUR DU PORTEFEUILLE

2 milliards d'euros

En termes de valeurs d'actifs, KLESIA Prévoyance est la principale institution de prévoyance du Groupe. Plus de 80 % de son portefeuille est composé de valeurs mobilières, le reste étant composé d'actifs immobiliers et de prêts.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQES

KLESIA SA

VALEUR DU PORTEFEUILLE

1,2 milliards d'euros

La société KLESIA SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances. L'actif est constitué à 30% de valeurs mobilières, le reste étant composé d'un dépôt dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec un partenaire extérieur.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQES

CARCEPT PREVOYANCE

VALEUR DU PORTEFEUILLE

0,6 milliards d'euros

Carcept Prévoyance, comme KLESIA Prévoyance, est une institution de prévoyance du Groupe KLESIA, spécifiquement dédiée au secteur des transports. La gestion des valeurs mobilières de ce portefeuille (89% des actifs) est confiée à des gestionnaires externes au Groupe.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQES

KLESIA MUT’

VALEUR DU PORTEFEUILLE

0,24 milliards d’euros

KLESIA Mut’ est une mutuelle interprofessionnelle régie par le livre II du Code de la Mutualité La gestion des valeurs mobilières de ce portefeuille (83% des actifs) est confiée à des gestionnaires externes au Groupe.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES

ENCOURS PAR CLASSES D’ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQES

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG

Axe	*Engagement*	*Eléments d'analyse*
Garantir et promouvoir une gouvernance transparente et responsable	Engagement 1 : Efficacité et transparence de la gouvernance	- Veiller à une composition équilibrée des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance - S'assurer que le Conseil assume pleinement et efficacement ses missions - Respecter les droits des actionnaires - S'assurer que les critères de rémunération des principaux dirigeants sont transparents et objectivés
	Engagement 2 : Effectivité des dispositifs de contrôle et d'audit	- Dispositifs de contrôle interne et d'audit fiables
	Engagement 3 : Respect des règles de marché	- Prévention de toutes les formes de corruption et de conflits d'intérêts des acteurs privés et publics - Prévention des pratiques anticoncurrentielles et de concurrence déloyale dans ses relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents - Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence
Encourager la solidarité et l' humanisme au quotidien	Engagement 4 : Respect des droits humains fondamentaux	- Respect des droits fondamentaux de la personne - Promotion du dialogue social
	Engagement 5 : Promotion du bien-être au travail	- Information et promotion de l'expression et de la participation des salariés dans les décisions et les orientations de l'entreprise - Systèmes de rémunération objectifs et transparents - Qualité de la gestion des emplois et des carrières - Maîtrise des réorganisations - Protection de la sécurité et de la santé - Respect et aménagement du temps de travail
	Engagement 6 : Accessibilité des produits et services aux populations fragiles	- Impact sociétal des produits et services vendus
	Engagement 7 : Actions en faveur de l'insertion et du développement local	- Engagements en faveur du développement économique et social des territoires d'implantation - Actions en matière de concertation avec les parties prenantes - Contributions à des causes d'intérêt général

Proposer à chacun une offre de services et de produits innovante et loyale	Engagement 8 : Promotion de produits responsables, qualité de service et respect des clients	- Gestion et prévention des risques associés à la sécurité des produits - Information claire et précise des clients - Respect des intérêts du client - Actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs
Rassembler les hommes et l' organisation autour d' une utilisation durable des ressources	Engagement 9 : Promotion de pratiques d'achats responsables dans toute la chaine d'approvisionnement	- Intégration des critères environnementaux dans le processus d'achats - Intégration des critères sociaux dans le processus d'achats - Respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants
	Engagement 10 : Promotion des pratiques de management responsable et d'éco-conception	- Système de management environnemental - Intégration des critères environnementaux dans les décisions stratégiques et dans la conception des produits et services - Consultation des parties prenantes
	Engagement 11 : Prévention et adaptation au changement climatique	- Maîtrise des consommations d'énergies - Prise en compte des impacts liés au transport et à la distribution - Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre - Mise en place d'un plan d'adaptation aux conséquences du changement climatique
	Engagement 12 : Promotion de l'utilisation durable des ressources et protection de la biodiversité	- Protection des ressources en eau - Protection de la biodiversité - Maîtrise des consommations de matières premières
	Engagement 13 : Prévention des pollutions et des impacts sur l'environnement sur toute la durée de vie du produit ou du service	- Prévention et gestion des déchets - Maîtrise des risques de pollution accidentelle et des niveaux de pollutions locales - Réduction des impacts sur l'air (COV, gaz appauvrissant la couche d'ozone…) - Réduction des impacts environnementaux directs et indirects liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou service

ANNEXE 3 : TABLE DE CORRESPONDANCE ARTICLE 173

Contenu	*Correspondance*
Informations relatives à l'entité	
Démarche générale de l'investisseur en matière de prise en compte des critères ESG.	La prise en compte des risques ESG dans les métiers Engagements
Le cas échéant, descriptions des politiques de gestions des risques liés à ces critères.	La prise en compte des risques ESG dans les métiers
Modalités d'information des souscripteurs, cotisants… sur ces démarches.	Engagements
Adhésion éventuelle à des initiatives, des chartes externes ou à des labels	Initiatives pour financer les transitions
Description des critères ESG	
Nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix	La gestion responsable des actifs de KLESIA
Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	Notation ESG des émetteurs Intégration des notes ESG dans la gestion
Méthodologie et résultats de l'analyse et explication sur la pertinence de la méthode et du périmètre. L'investisseur peut présenter les informations par activité, classe d'actif, secteur, émetteur, par nature de portefeuilles (contrats euro/unités de compte) en explicitant les raisons	Notation ESG des émetteurs
Présentation de l'intégration des résultats des analyses. Il peut s'agir d'impacts dans les investissements (gestion des risques, décision de désinvestissement) ou dans les relations avec les émetteurs (engagement ou vote, via les sociétés de gestion le cas échéant). L'explication concernera aussi les valeurs non couvertes par l'analyse	Notation ESG des émetteurs Intégration des notes ESG dans la gestion
Description des critères liés aux enjeux climatiques	
Nature des critères pris en compte en distinguant ceux qui relèvent de risques physiques (exposition aux conséquences physiques directement induite par le changement climatique), de risques de transition (exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) et leur contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et aux objectifs de la transition	Engagements Notation ESG des émetteurs
Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	Notation ESG des émetteurs
Méthodologie et résultats de l'analyse et hypothèses retenues et leur compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Selon les cas, l'investisseur apportera toute précision : sur la conséquence des changements climatiques et des événements météorologiques majeurs ; sur l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles ; sur la cohérence des dépenses des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ; sur des mesures d'émissions de gaz à effet de serre (méthodologie à préciser) ; sur des encours investis dans des thématiques et infrastructures contribuant à la transition ; sur tout élément mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce cadre	Notation ESG des émetteurs
Présentation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique. L'investisseur pourra exposer les cibles indicatives qu'il se fixe et comment il apprécie leur cohérence avec cet objectif	Intégration des notes ESG dans la gestion